

Top Gazelles II

Fonds commun de placement dans l'innovation



ISF 2014

 **Turenne**
Capital



FCPI Top Gazelles II

Durée réduite
par rapport à la majorité des fonds de capital risque / investissement

Recours à « l'amortisseur » Oséo

Une fiscalité toujours attrayante en échange du blocage des parts de 5,5 à 7,5 ans
(sur décision de la société de gestion)

Investir principalement dans des PME innovantes, **cotées** sur Alternext, le compartiment C d'Euronext et le Marché libre ou qui pourraient avoir vocation à l'être.

Visibilité et transparence des participations cotées : revue du portefeuille dans chaque lettre d'information semestrielle et possibilité d'accéder aux cours des participations cotées.

Quota sociétés innovantes : 90 %
(éligible avantages fiscaux ISF).

Une durée réduite par rapport à la majorité des fonds de capital risque / investissement, favorisée par l'investissement sous forme d'**actions cotées** et d'**obligations convertibles : 5 ans et demi, prorogable**, sur décision de la Société de gestion, **deux fois 1 an**.

Un amortisseur en cas de sinistre

Garantie Oséo sollicitée dès que possible sur le quota FCPI : moyennant une commission annuelle et une participation aux plus-values, en déduction de la performance potentielle du fonds, un partenariat avec **Oséo** permettra ainsi une réduction partielle du risque de perte en capital et d'insolvabilité.



Turenne Capital, un leader **indépendant** du Capital Investissement

Depuis près de 15 ans, Turenne Capital accompagne des entrepreneurs dans leur développement et la transmission de leur société.

Avec 469 millions d'euros sous gestion et/ou conseillés au 31 décembre 2013, le Groupe Turenne est un des leaders du Capital Investissement en France.

Ses 27 professionnels, dont 18 investisseurs, implantés à Paris, Marseille et Lille (filiale commune avec le Crédit Agricole Nord de France) ont déjà aidé plus de 100 chefs d'entreprise, dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie, des nouvelles technologies, de la distribution, du luxe ou des services innovants.

Soucieuse de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'elle accompagne, Turenne Capital a signé les UN PRI, principes pour un investissement responsable de l'ONU.

Indépendante, détenue par son fondateur et ses salariés, Turenne Capital comprend et partage les problématiques des entrepreneurs.

Notre métier : l'économie réelle créatrice de valeur

Dans un environnement où la finance a supplanté l'économie, Turenne Capital a toujours mis l'économie réelle au centre de ses préoccupations. Comme sur les marchés boursiers, notre métier en capital investissement, c'est de choisir un chef d'entreprise, l'accompagner dans son développement ou sa transmission, et avoir une rémunération en retour de cet investissement. Seule une vision long terme, alignée sur les intérêts du chef d'entreprise, permet la création de valeur.

L'équipe de gestion de **Top Gazelles II** : expérience et multi-expertise



François Lombard
Président Directeur Général

36 ans d'expérience
en capital investissement



Olivier Motte
Directeur Général Délégué

10 ans d'expérience
en fusions-acquisitions
et capital investissement



Hubert Michalowski
Directeur Général Adjoint

27 ans d'expérience en
capital risque et en capital
développement



Marie Desportes
Directeur Associé

17 ans d'expérience
en capital développement



François Picarle
Directeur Associé

7 ans d'expérience en
capital développement



Stéphane Saudo
Directeur d'Investissement

4 ans d'expérience en
fusions-acquisitions et 3 ans
en capital développement



Aurélie Viaux
Chargée d'Affaires Sénior

4 ans d'expérience en
capital développement



Olivier Servant
Chargé d'Affaires

1 an d'expérience en
capital développement

Alternext, le compartiment C et le marché libre, viviers de sociétés innovantes et en croissance

Avec la raréfaction du crédit bancaire, les entreprises en recherche de capitaux ont trouvé avec les marchés organisés une source complémentaire de financement. Mais, pour l'instant, seul 1 % du financement des PME et ETI provient du marché, contre 92 % des réseaux bancaires et 7 % du « capital investissement » (Source : PME Finance/Nyse Euronext, 8/10/2012).

L'investissement dans ces sociétés est un prolongement naturel de notre activité de capital investisseur « pur », la majeure partie de ces financements se faisant par augmentation de capital ou émission d'obligations convertibles.

Diversifiés sectoriellement et géographiquement, ces marchés offrent l'opportunité d'accéder à des leaders technologiques, des leaders de marchés et des sociétés exportatrices.

Investissements cibles

Secteurs

Le **FCPI Top Gazelles II** investira au moins 90 % de son actif dans des sociétés innovantes. Turenne Capital a développé une expertise sur six secteurs dans lesquels sera principalement investi le fonds : les technologies de l'information et des télécommunications, la distribution spécialisée, la santé, les services et l'industrie innovante.

Stade de développement

Seront privilégiées les entreprises **cotées** :

- dirigées par des équipes expérimentées ;
- ayant atteint un stade de développement avancé, présentant un chiffre d'affaires significatif, généralement compris entre 1 et 150 millions d'euros ;
- identifiées comme rentables lors de l'investissement ;
- proposant des produits ou services reconnus par le marché ;
- identifiées comme à fort potentiel de valorisation dans les 3-5 ans à venir.

Le Fonds se réserve néanmoins la possibilité d'investir dans des sociétés non cotées.

Placement des liquidités

Les sommes en attente d'investissement ou de distribution et les liquidités du fonds pourront être investies en actions cotées sur des marchés réglementés ou organisés au sein de l'Union Européenne, en OPCVM/FIA actions, obligataires, monétaires ou monétaires court terme, en titres de créances, billets, certificats de dépôt, bons de trésorerie et/ou, dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds, en parts de fonds de capital investissement ou équivalents.

Une fiscalité des FCPI toujours attrayante

Un double avantage fiscal pour un blocage des parts de 5 ans et demi (prorogable, sur décision de la Société de gestion, deux fois 1 an), soit jusqu'au 31 août 2021 au plus tard.

- **Une réduction d'ISF de 45 %** du montant investi hors droits d'entrée, et plafonnée à 18 000 € par foyer fiscal. L'investissement maximal permettant d'optimiser cette réduction est de 40 000 € (hors droits d'entrée).

et

- **Une exonération d'impôt sur le revenu** des distributions et des plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux.



FCPI Top Gazelles II

Code ISIN	Parts A bis : FR0011777093
Société de gestion	Turenne Capital Partenaires
Dépositaire	Caceis Bank France
Commissaire aux Comptes	KPMG
Souscription minimale	10 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit 1 000 € hors droits d'entrée
Lettre d'information	Semestrielle
Rachats	Pas de rachats avant terme (5,5 à 7,5 ans, soit jusqu'au 31 août 2021 au plus tard), hors cas exceptionnels mentionnés dans le règlement, sur décision de la Société de gestion.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS

Catégories agrégées de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximaux) (1)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,6667 %	0,6667 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (2)	3,9700 %	1,2000 %
Frais de constitution	0,0420 %	0,0000 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,2200 %	0,0000 %
Frais de gestion indirects	0,1613 %	0,0000 %
Total	5,0600 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,8667 % = valeur du TFAM-D maximal

(1) La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.

(2) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de gestion et des intermédiaires chargés de la commercialisation ainsi que de celle du Dépositaire, du Délégué comptable, des Commissaires aux Comptes, etc.

Exonération de commission de rachat

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5,5 ans pouvant aller jusqu'à 7,5 ans sur décision de la Société de gestion (soit jusqu'au 31 août 2021 au plus tard), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.

Le fonds commun de placement dans l'innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées sur les Marchés réglementés qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

INFORMATION

Au 31 décembre 2013, les taux d'investissement des FIP/FCPI gérés par Turenne Capital en titres éligibles étaient les suivants :

Nom des FCPI/FIP	Année de Création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre le quota de 60 %
FCPI Développement et Innovation 2	2004	en pré-liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 1	2005	68,9 %	quota atteint
FCPI Développement et Innovation 3	2006	60,1 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 2	2007	62,1 %	quota atteint
FIP Hexagone Patrimoine 1	2008	70,9 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 3	2008	69,9 %	quota atteint
FCPI Ecotech et développement durable	2008	69,8 %	quota atteint
FIP Hexagone Patrimoine 2	2009	74,3 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 4	2009	64,4 %	quota atteint
FIP Croissance et Financement	2009	61,3 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 1	2010	70,4 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 2	2010	70,1 %	quota atteint
FIP Hexagone Convertibles	2010	71,9 %	quota atteint
FIP Hexagone Développement	2010	74,8 %	quota atteint
FCPI Top Gazelles	2010	68 %	quota atteint
FIP 45	2011	90,5 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine PME 50	2011	100 %	quota atteint
FIP Capital et Convertibles	2011	70,1 %	quota atteint
FIP Croissance Hébergement et Services	2012	48,6 %	30 mai 2014
FCPI Croissance IT	2012	74,3 %	31 mai 2014
FIP Entreprises familiales exportatrices	2013	2,2 %	27 janvier 2016
FCPI Top Gazelles II	2013	-	27 avril 2016



Turenne Capital Partenaires
 Société anonyme à conseil d'administration
 au capital de 547 520 euros
 9, rue de Téhéran - 75 008 Paris - RCS Paris B n°428 167 910
 Agrément AMF n°GP 99038 du 6 décembre 1999
www.turennecapital.com